

Approches pluridisciplinaires du rap

*Marc Chemillier, EHESS
26 novembre 2025*

Légitimation du hip-hop en France

Massification, diversification des publics

Pérennisation par le marché de la musique

Institutionnalisation par les pouvoirs publics

**Mémoires contradictoires du rap
(cas de la violence : police, religion)**

Marie Sonnette, Karim Hammou, Emmanuelle Carinos

4 décembre 2024, Emmanuelle Carinos, soutenance de thèse

18 janvier 2023, Marie Sonnette, exposé « légitimation et illégitimation »

<http://ehess.modelisationsavoirs.fr/rap/rap22-23/rap22-23.html#sonnette>

→ basé sur **2022, Karim Hammou, Marie Sonnette-Manouguian (éds), 40 ans de musiques hip-hop en France, Ministère de la Culture – DEPS.**

= **chap. 6** (Il)légitimation, institutionnalisation et patrimonialisation, p. 173-211.

2020, Séverin Guillard, Marie Sonnette (dir), revue *Volume !* « Le monde ou rien ? Légitimité et authenticité dans les musiques hip-hop ».



2020, Karim Hammou, Emmanuelle Carinos (éds), *Perspectives esthétiques sur les musiques hip-hop*, Presse Aix-Marseille Université.

2015-2017, E. Carinos, B. Dufau, séminaire La plume et le bitume (ENS).

2014, Karim Hammou, *Une histoire du rap en France*, La découverte, Poche.

1) Une massification et une diversité sociale des publics des musiques hip-hop

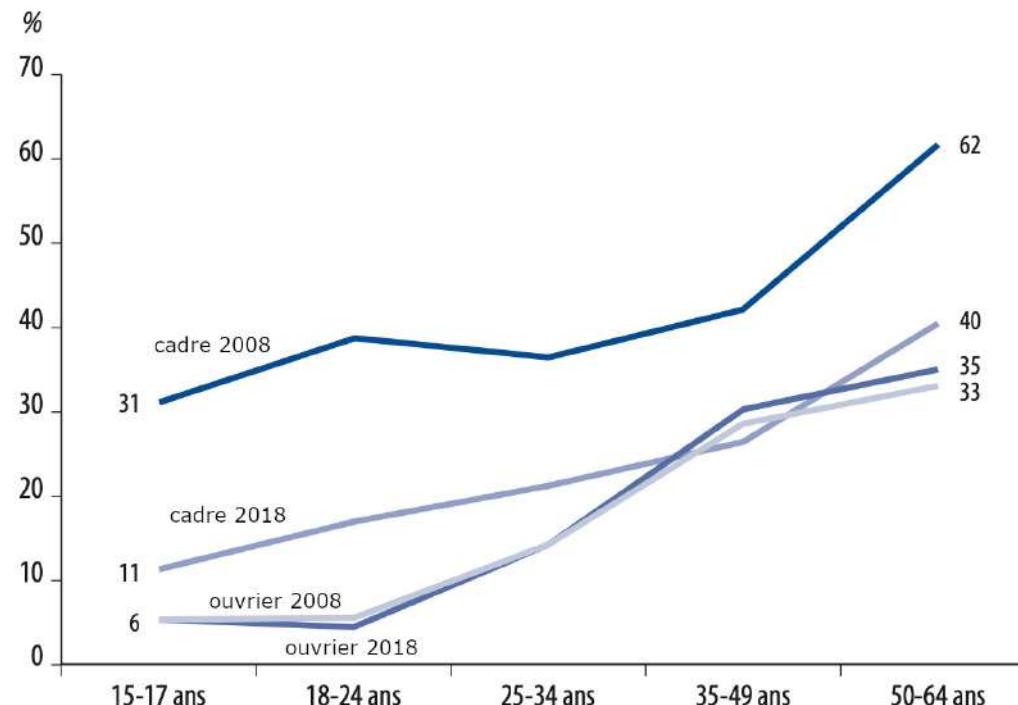
→ enquêtes PCF (Pratiques Culturelles en France) 1997, 2008, 2018

1997 • taux d'écoute du rap : enfants cadres = enfants ouvriers

2008 • enfants cadres << enfants ouvriers, mais progression globale (rejet 48%)

2018 • rejet 32% de la population (baisse sur 10 ans)

évolution du dégoût pour le rap



- ouvriers : 2008 = 2018, dégoût croît avec âge (plus chez 35-49 ans et au-delà)
- cadres : 2018 < 2008, idem dégoût croît avec âge

distinctions intra-genre

années 2000

classes populaires = Sniper, 113, Rohff

→ textes sur domination sociale, productions couplet-refrain

classes moyennes et supérieures = La Caution, Svinkels, TTC

→ productions « originales » proches de genres plus légitimes (jazz, rock, électro)

deux classes = underground (Fabe, Assassin, La Rumeur), grosses ventes de CD
(NTM, IAM, Oxmo Puccino, MC Solaar, Diam's)

fin années 2010 (public étudiant)

formations élitistes = Lomepal, Orelsan (artistes blancs, reconnaissance de la presse généraliste)

formations populaires = Ninho, Jul, Booba, Lacrim, PNL, Gims (racisés, issus de milieux modestes, radio de musiques urbaines)

deux groupes = Damso (à la fois dans *Les InRocks* et parrainé par Booba)

rejeté par formations élitistes = Jul « indignité culturelle »

2) Le marché de la musique construit la pérennisation des musiques hip-hop

- structuration d'un réseau d'acteurs du monde professionnel du rap (labels d'*artistes entrepreneurs*, directeurs artistiques spécialisés chez les majors)
- logique patrimoniale (best-of, rééditions, anthologies), crée une histoire du rap en France avec un « âge d'or » (milieu années 1990)

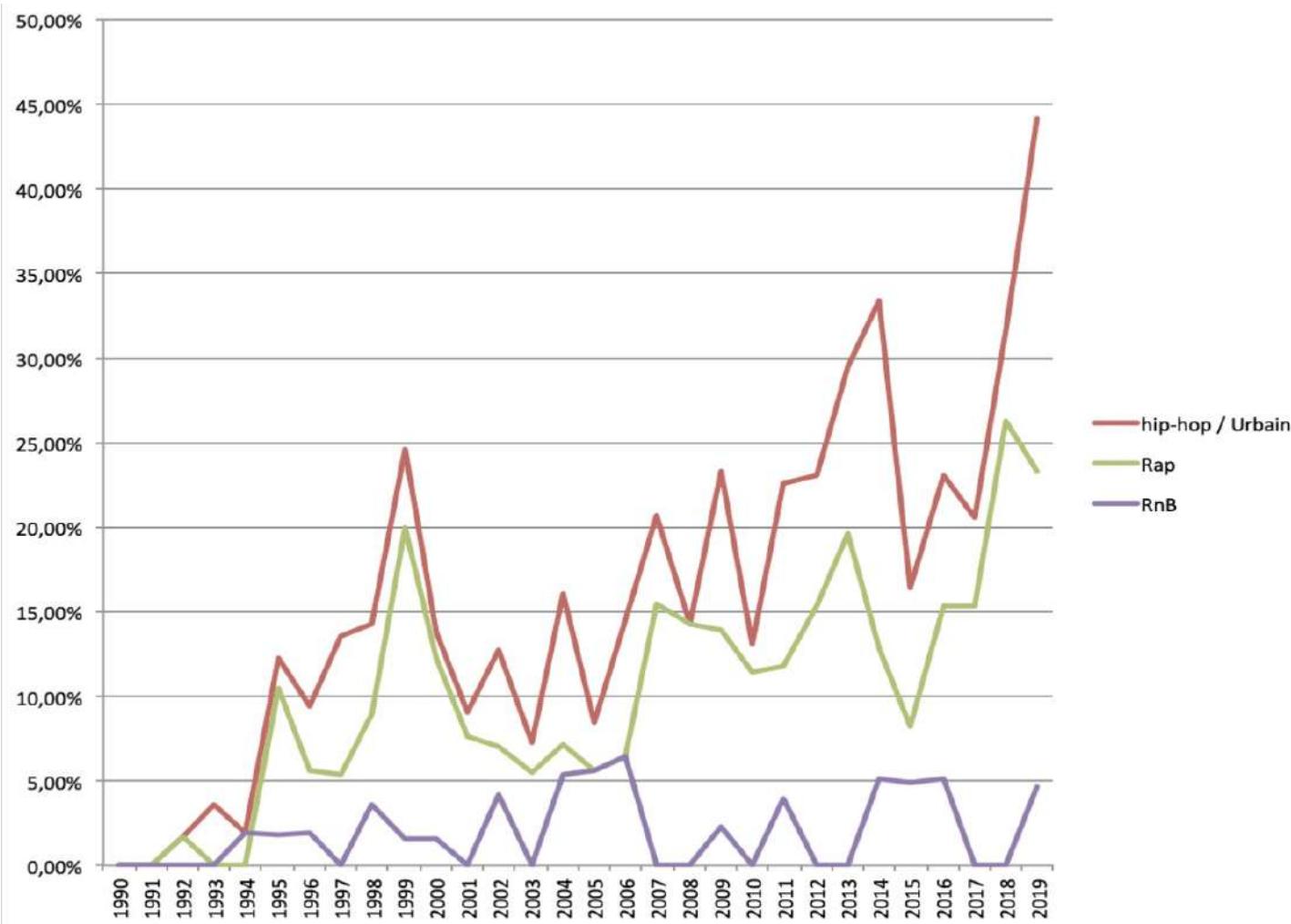
travail d'intermédiation des prescripteurs : produit une hiérarchie de l'offre musicale essentielle pour les processus de légitimation

2 régimes d'opinion :

experts → professionnels qui prescrivent le meilleurs objet culturel

communs → public vote un rangement des œuvres

- Les prix musicaux : Victoires de la musique (cf. graphique)
- Les émissions culturelles audiovisuelles généralistes : matinale France-inter



- 3 pics de croissance des parts de marché du rap : 1998, 2012, 2018
- baisse début 2000 : procès (voir plus loin) + crise du CD défavorable au rap ?

renforcement hip-hop dans instance de consécration de la musique populaire :

→ ***consécration de certains artistes ne signifie pas légitimation du genre***

p. 191-192 « La présence du rap dans le paysage culturel français ne le prémunit pas contre la persistance des processus d'altérisation de la majorité de ses producteurs. [...] Le marché s'est saisi de cette altérisation, puisque certains producteurs discographiques ont poursuivi une stratégie marchande qui définit le rap français comme une « musique de la rue », en produisant un « marketing de la marge ». La naissance d'un segment professionnel racialisé au cœur de l'industrie de la musique associe donc un mouvement de pérennisation marchande de la production des musiques hip-hop à un ancrage dans un imaginaire « exotisant » de la production culturelle française, ce qui engendre un processus de légitimation instable. Favorisées par l'altérisation des acteurs des musiques hip-hop et de leurs productions, les controverses autour du genre rap sont encore nombreuses et rappellent les formes d'illégitimation politique et de pénalisation juridique qui s'exacerbent dans les années 2000. »

3) Une institutionnalisation en demi-teinte par les pouvoirs publics

1980-90 = politiques publiques de la ville pour gérer problème public, occuper les jeunes, prévention délinquance

2000-2010 = intégration dans politiques culturelles finançant créateurs

fin des années 1990 : soutien à la création

- objectifs sous Lang de soutien aux cultures populaires, mais restent faibles dans budgets (< 3% dans le budget des DRAC)
- 1996 création Rencontres des cultures urbaines de la Villette (danse, graffiti)
- 2006 rapport sur cultures urbaines au Ministère de la culture : référent « cultures urbaines » nommés dans les DRAC, programmation du rap au festival Sons d'hiver (Hammou & Sonnette 2022, p. 197, cf. Fabien Barontini prochaine séance)
- années 2010, prise en charge du hip-hop dans « musiques actuelles »

4) La constitution de mémoires plurielles et contradictoires du rap

pénalisation politique du rap comme outil de stigmatisation : une illégitimation
politique, médiatique et juridique forte → concerts annulés, condamnations

- les procès (Emmanuelle Carinos)
- les questions au gouvernement (Karim Hammou)

1995 plaintes contre NTM (concert SOS Racisme), Ministère AMER (« Sacrifice de poulets »)

2005, émeutes de banlieue, plainte contre 7 groupes de rap

→ <https://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2957.asp> (proposition de loi du 14 mars 2006, non incluse dans le texte en vigueur:

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006419708)

2021, député LREM Aurore Bergé qualifie Médine de « rappeur islamiste », qui porte plainte en diffamation (débouté par un jugement du 13 mars 2025)

→ article de Marie Sonnette en 2021 dans *The Conversation* sur Médine et Youssoupha, <https://theconversation.com/medine-dans-lactualite-comment-le-rap-fait-parler-les-politiques-163022>

la question de la violence dans le rap à travers deux exemples

1) procès de Jo Le Phéno en 2017 étudié par Emmanuelle Carinos

Emmanuelle Carinos Vasquez, Le rap au prétoire : luttes politico-judiciaires autour de deux clips (Jo le Phéno et Nick Conrad), *Biens Symboliques / Symbolic Goods*, 10 | 2022, <http://journals.openedition.org/bssg/1025>

- clip de « Bavure » de Jo Le Phéno (1ère version), 2017

<https://www.youtube.com/watch?v=W62w8av7WIo>

- pour Lamine Dieng, étouffé lors d'un plaquage ventral par la police en 2007
- clip avec images d'opérations policières réelles : plainte de la police
- condamné à 2000€ d'amende

« où sont les condés, on va les taper »

« sans hésiter faut les fumer »

« je pissois sur la justice et sur la mère du commissaire »

« il faut se défouler sur la flicaille »

« condés, c'est des petits cons qui méritent de se faire plomber »

« J'baisserai la France jusqu'à ce qu'elle m'aime »

écart colériques du procureur : paternalisme et infantilisation

→ les processus judiciaires ont un caractère intrinsèquement normatif et non exclusivement juridique

p. 6 « L'assesseur, lisant un commentaire sur YouTube : “les flics font des bavures et récoltent la violence”. Il compare ensuite les “flics” aux nazis, les rappeurs aux résistants et “avant c’était les Juifs, maintenant c'est les Noirs et les Arabes”.

— L'assesseur : Vous dites quoi de ces commentaires ?

— Jo : Il y en a qui sont un peu dans l'abus...

— Le Procureur, brutalement : Vous vous en désolidarisez donc ?

Et, sans laisser Jo répondre, il se lève et se met à hurler en plein tribunal:
POURQUOI VOUS L'AVEZ RT [retweeted] ALORS ?!

— Jo : J'ai RT ça ? RT, c'est pas écrire... j'ai dû dire quelque chose après.

— Le Procureur, toujours en criant : AH OUAIS ENSUITE VOUS AVEZ ÉCRIT QUOI, PEACE AND LOVE ? Vous vous faites de la pub sur Twitter en tenant ce genre de propos haineux ! »

2) Aurore Bergé en 2021 qualifiant Médine de « rappeur islamiste »

→ participation de Médine au séminaire de l'ENS La plume et le bitume organisé par Emmanuelle Carinos et Benoît Dufau, 28 mars 2017

<https://savoirs.ens.fr/expose.php?id=3114>

interprétations de la violence :

a) katharsis (Pecqueux 2004, Lapassade & Rousselot 1998) : la violence verbale permet de canaliser la violence réelle → ***ne marche pas***, la violence réelle augmente y compris chez les rappeurs eux-mêmes (Puff Daddy, Kanye West)

b) droit à la fiction (procès Orelsan) → ***concerne la liberté d'expression***, mais pas l'interprétation de la violence (morale, politique, esthétique, ...)

c) marketing de la provocation (badvertising) → argument repris par M. Sonnette, *The Conversation* = provocation, « marquer les esprits »

→ ne pas décontextualiser quand vient la célébrité, ex : « Djihad » de Médine en 2005 (après le 11 septembre), ne le referait pas en 2024 après Daech

→ ***problème*** : « Don't Laïk » sort le 1er janvier 2015, « Crucifions les laïcards comme à Golgotha » → 6 jours avant le massacre de Charlie Hebdo, voir dessin de Juin « Mauvais timing » (*Charlie Hebdo*, 6 septembre 2023)

MAUVAIS
TIMING

6 JOURS
AVANT LES
KOUACHI...

POUR FENDER
D'UNE LAÏCITÉ ET
D'UNE LIBERTÉ
D'EXPRESSION
DEVOUTES, MÉDINE
SORTAIT DONT LAÏK
LE 1ER JANVIER 2015:

« CRUCIFIONS LES
LAÏCARDS COMME
À GOLGOTHA [...]
AU CROISEMENT
ENTRE LE VOYOU
ET LE RÉVÉREND
SI J'TE FLINGUE
DANS MES RÊVES
J'TE DEMANDE
PARDON EN ME
RÉVEILLANT
EN ME RÉFÉRANT
TOUJOURS AU
SAINT CORAN »

MÉDINE

PAYER L'ISF,
POUR TA
RICHESSA
INTERIEURE »»
HOURI

RÈVE
D'ENFANT

90 MORTS ET
L'ANNULATION
DE SES DEUX
CONCERTS POUR
LA RÉOUVERTURE
DU BATACLAN...

LE BUZZ QU'IL A
FALLU À MÉDINE
POUR ENFIN FAIRE
LE ZÉNITH DE PARIS!

Mon ami
demon
michel
london

IL Y A LE
MÉDINE
LITTÉRAL
ET LE
MÉDINE
LITTÉRAIRE
...»

Jérin

- clip de « Don' laïk » de Médine, 2015

https://www.youtube.com/watch?v=E7B45h_lAEk

→ entretien avec Médine, La plume et le bitume en 2017

1h29:52 « Moi je me revendique de l'esprit Charlie, de cet esprit très caricatural, de cette irrévérence, mais on ne me donne pas le droit de pouvoir utiliser cela »
« Je l'ai vu avec « Don't laïk », je me suis fait maté comme un mouton, je me suis réveillé un matin, j'avais 500 notifications pensant que j'avais fait l'apologie de l'islamo-caïra. Toute la question de l'irrévérence, de la provoc, du point de vue du rappeur est posée. **Est-ce qu'on a le droit d'avoir cet esprit Charlie à notre façon ?** Est-ce qu'on a le droit à cette liberté d'expression. Est-ce qu'on peut transgresser ? Ce droit m'a été enlevé avec ce morceau « Don't laïk ». »

1h30:58 « La provocation ne sert que si elle provoque un débat. J'ai eu le sentiment d'avoir provoqué un débat sur le sujet de la laïcité avec des voix qui sont différentes de celles qu'on a l'habitude d'entendre sur des plateaux télé, avec une revendication de quelqu'un de la culture qui se revendique **laïc d'une autre façon**. Et donc c'était inaudible car c'était un morceau de rap, avec trap, donc un débit particulier, avec de la provocation, avec un clip qui ne vient pas désamorcer la provocation mais qui l'accentue. J'ai eu la sensation d'avoir été trop loin dans la provocation. Mais ça a eu son effet et son utilité, ça a débusqué pas mal de gens qui sont tombés dans le panneau, Finkelkraut, la rédaction de Marianne, qui sont tombés dans le panneau de l'imaginaire auquel je les renvoyais. »

- <https://www.arretsurimages.net/emissions/arret-sur-images/oui-je-suis-un-cocktail-de-tariq-ramadan-brassens-et-plenel>

"Oui, je suis un cocktail de Tariq Ramadan, Brassens et Plenel"

légende de la vidéo « Don' laïk » :

« Le **Laïcisme** est une version dévoyée de la laïcité. Ma critique s'adresse à cette dérive exclusive, qui se drape dans la notion d'égalité en **stigmatisant le religieux**. La Laïcité, qui je le rappelle est secourue dans ce morceau, semble être l'une des solutions au bien vivre ensemble quand elle est appliquée rigoureusement. [...] »

Par ailleurs, si la satire est omniprésente dans mes albums et notamment dans mes derniers morceaux, à l'encontre des différentes formes d'extrémisme (religieux, politique et philosophique), ça n'est que pour rendre le débat serein et équilibré. La provocation n'a d'utilité que pour identifier certains phénomènes pervers, que sont tous les types de fondamentalisme, et dans le but de mieux s'en prémunir. »

thèse Médine = laïcité « dévoyée » par stigmatisation du religieux (« laïcisme »)

→ position se rattachant au premier pôle dans un antagonisme :

- A) version « multiculturaliste » (Plenel, *Médiapart*)
- B) version « universaliste » (*Charlie Hebdo*)

Conclusions: Légitimé comme jamais?

1) Un processus de légitimation inédit

- Massification et diversité des publics
- Augmentation de la présence du rap dans les instances culturelles

2) Mais avec des limitations:

- Criminalisation et traitements politiques stigmatisants persistants
- La légitimation n'est pas un processus linéaire
- Tous les artistes ne bénéficient pas de la même reconnaissance sociale

industrie musicale = moteur extérieur de légitimation → *suppose dynamiques propres à la musique non contraintes par la logique du marché ?*

→ cf. Fabien Barontini (festival Sons d'hiver) : Chuck D (Public Ennemy), Dead Prez, High Priest (Antipop Consortium), Boots Riley (The Coup), Brother Ali

Chuck D: <https://www.sonsdhiver.org/2008-archie-shepp-chuck-d-project/>

(sound check : <https://www.youtube.com/watch?v=ENRNrbNSdtw>)

Boots Riley : <https://www.sonsdhiver.org/2010-bibi-tanga-the-selenites-ursus-minor-invite-boots-riley-et-desdamona/>

(clip "Fat Cats" https://www.youtube.com/watch?v=pios2RY2G_Q)